NATIONS
UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1994/12
14 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Deuxième session
16-27 mai 1994
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS, PREMIÈRE PHASE : SANTÉ, ÉTABLISSEMENTS HUMAINS ET EAU DOUCE

Lettre datée du 30 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les 22 et 23 mars 1994, les Pays-Bas ont accueilli la Conférence ministérielle internationale sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration politique et du Programme d'action adoptés par les ministres (voir annexe). Il s'agissait d'une réunion intersessions qui avait pour objet de préparer la deuxième session de la Commission sur le développement durable (16-27 mai 1994) qui examinera, au nombre de ses thèmes sectoriels, la question des ressources en eau douce. Les ministres ont décidé de recommander à la Commission du développement durable d'examiner ce programme d'action à sa deuxième session, en mai 1994, en vue de son adoption (par. 4.6 de la Déclaration politique).

Les résultats de cette conférence présentent également un intérêt pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement (24 avril-6 mai 1994). Compte tenu des problèmes propres aux petits États insulaires, les ministres ont décidé de présenter à l'examen de ladite Conférence la Déclaration politique et le Programme d'action (par. 4.3 de la Déclaration politique).

* E/CN.17/1994/1.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration politique et du Programme d'action en tant que document officiel de la Commission du développement durable, au titre du point 6 a) de son ordre du jour, et de veiller à ce que ce même document soit mis à la disposition de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Comte Jan d'ANSEMBOURG